

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Bélanger

<https://www.cadre21.org/membres/81009b4fd2fd84727e990f45>

Date d'obtention : 2023-12-01 14:47:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode d'intervention éducative qui nous fournit les outils pour agir rapidement et de façon efficace dans les situations où il y a eu partage de contenu à caractère sexuel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le mode d'emploi fourni permet une uniformisation des interventions et une façon de faire qui limite le risque d'erreur pouvant nuire au processus ou aux victimes. Je me sentirai beaucoup plus confiante dans la gestion de la situation et des étapes à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de consulter les images et de porter un jugement par rapport à la situation, m'en tenir au contenu de la trousse tout en accueillant l'élève dans la situation et les émotions vécues.